Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DFJ : OFFICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Réorganisation de l'office chargé des salaires des enseignants

La gestion des salaires des enseignants lors des rentrées scolaires est un problème récurrent depuis une dizaine d'années. La nouvelle loi sur le personnel et le transfert de certaines tâches des communes au canton ont conduit à une crise dans ce secteur. Le DFJ a donc décidé de réorganiser son Office du personnel enseignant au travers d'une phase transitoire de trois mois permettant d'élaborer les modifications de structure nécessaires.

Les problèmes rencontrés dans la gestion des salaires lors de la rentrée scolaire 2003 vont mener à une profonde réflexion sur la structure de fonctionnement de l'Office du personnel enseignant (OPES). De fait, une solution transitoire a été mise en place dès le lundi 10 novembre, première étape d'un processus de réorganisation conduit par le secrétariat général du DFJ et qui devrait s'étendre sur trois mois au minimum.

Les mesures temporaires voient les collaborateurs de l'OPES être rattachés aux secteurs d'activité correspondants aux dossiers dont ils s'occupent, sous la direction collégiale des responsables des ressources humaines des services concernés. La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO) ainsi que le Service de la formation professionnelle (SFP) géreront ainsi les salaires des enseignants de leurs établissements pour la durée de la période de transition. John Christin, chef ad intérim de l'OPES depuis le départ à la retraite du précédent titulaire, met un terme à sa fonction pour réintégrer la DGEO. La réorganisation de l'OPES ne remet par ailleurs pas en question les postes liés à cet office.

Pour rappel, l'application de la nouvelle loi sur le personnel aux enseignants a pris effet à la rentrée, avec ses conditions particulières définies lors de négociations abouties en

décembre 2002. Différée par rapport au reste de l'Etat, cette entrée en vigueur a entraîné la redéfinition de l'ensemble des 13'000 contrats d'enseignants, d'où une surcharge de travail importante pour un office traditionnellement saturé à cette période de l'année. De plus, la prise en charge par l'Etat du salaire des remplaçants, auparavant payés par les boursiers communaux, a également entraîné un surcroît de travail du fait de la nécessaire création de plus de 1'000 dossiers complets pour gérer ces salaires.

A l'heure actuelle, la gestion des salaires arrive progressivement sous contrôle, nonobstant quelques cas encore en traitement du fait de dossiers incomplets, ou non signalés par les directions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 2003

Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 30 04